



ATRIUM 57
Centre culturel de Gembloux



CHARTRE D'INTENTIONS

dans le cadre des accueils en résidence artistique à l'ATRIUM57
Centre culturel de Gembloux



2



Whitevision photography

03 ATRIUM57

Où allez-vous mettre les pieds ?

04 OBJECTIFS

Le sens que nous donnons
aux résidences artistiques.

05 SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection.

06 CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Pratiquement : de la candidature
à la signature d'une convention.

07 VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS

L'équipe de l'ATRIUM57.

08 PLAN DE SALLE

375 places réparties sur deux niveaux.

09 SCHÉMA TECHNIQUE

Les dimensions de la scène.

10 SCHÉMA TECHNIQUE

La disposition des perches.

11 SCHÉMA TECHNIQUE

Disposition en mode cinéma.



ATRIUM⁵⁷

Centre culturel de Gembloux

ATRIUM57

CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX



ATRIUM57 Centre culturel de Gembloux est une A.S.B.L reconnue et subsidiée par la Communauté Française, la Région Wallonne, la Province de Namur et la Ville de Gembloux.

Créé en 1980, le Centre culturel n'a cessé d'évoluer pour atteindre son niveau de reconnaissance actuelle. L'organisation s'inscrit dans une logique de coopération de réseaux et de développement communautaire sur Gembloux et ses alentours. Elle a pour objectif d'assurer le développement socio-culturel sur le territoire de la commune. C'est un organisme pluraliste qui regroupe à la fois les associations culturelles locales et les pouvoirs publics, toutes tendances philosophiques et politiques reconnues.

L'ATRIUM57 dispose d'une double reconnaissance pour son action culturelle de base mais aussi une reconnaissance pour une action spécifique de diffusion des Arts de la scène.

Sa programmation riche et variée est composée de spectacles tout public et familiaux, de théâtre, de danse, de musique. Elle comporte aussi des séances cinéma grand public et des séances de cinéma d'auteur.

En dehors de son travail de diffusion artistique et culturelle, le Centre culturel agit sur des programmes de médiation culturelle permettant une compréhension des codes et des langages de l'art, mais aussi sur des activités de transmission culturelle permettant à chacun de disposer des outils favorisant l'expression de soi et de sa culture.

L'ATRIUM57, comme l'ensemble des centres culturels reconnus, a pour mission d'accompagner les populations vivant sur son territoire d'action vers une plus grande participation à la vie citoyenne au sein de sa communauté. Pour ce faire, nous déployons un plan d'action permettant aux populations d'exercer leurs droits culturels.

Les droits culturels, tels que nommés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, peuvent être décrits comme un ensemble de droits et de libertés permettant aux peuples d'exprimer leur identité, d'accéder aux références culturelles et aux savoirs, et de participer à la vie culturelle par le biais de processus de réflexion, de communication ou de création individuelles ou collectives. **En résumé, les centres culturels ont pour absolu de faciliter l'exercice des droits culturels par tous et pour tous.**

C'est en pleine conscience de cette vision philosophique et citoyenne que l'équipe de l'ATRIUM57 élabore continuellement son plan d'action. En participant à la dynamique associative, en soutenant des initiatives créatives, en proposant des espaces de rencontres et de découvertes, en permettant aux publics d'accéder à la création contemporaine, à des ateliers d'expression, de création et d'apprentissage; **notre institution s'accomplit dans la légitimité historique des centres culturels: La citoyenneté.**

Pour atteindre ses objectifs, L'ATRIUM57 a deux atouts majeurs: une équipe de professionnels vouée au développement culturel du territoire et un bâtiment récemment rénové qui permet une multitude de possibilités d'actions.

OBJECTIFS :



Whitevision photography

L'ambition de la présente charte est de définir et de communiquer le sens que l'ATRIUM57 souhaite dédier à ses accueils en résidences artistiques.

L'ATRIUM57 s'engage à diffuser ce document le plus largement possible auprès des fédérations professionnelles des arts de la scène afin de faire connaître à un maximum de groupes artistiques sa disposition à les accueillir en résidence.

En outre, ces moments de résidence constituent de véritables moments à valeur humaine, de rencontre et de médiation, où les équipes professionnelles du Centre culturel et du groupe artistique peuvent prendre le temps d'apprendre à se connaître, de comprendre leurs réalités et enjeux de terrain mutuels.

Par ailleurs, l'invitation à la diversité des projets accueillis en ses murs permet d'enrichir le champ des possibles et des imaginaires cultivés à l'ATRIUM57.

SÉLECTION DES PROJETS:

L'équipe de programmation de l'ATRIUM57 et son Conseil d'Orientation se réservent le droit et la liberté du choix final des résidences parmi les artistes leur ayant fait parvenir une demande. Une série de critères ont toutefois été établis afin de garantir la pertinence et l'impartialité dans cette sélection.

Une priorité sera accordée aux projets présentant les critères suivants :

- Structures artistiques émergentes, sans lieu de création ou/ni reconnaissance institutionnelle.
- Jeunesse de la distribution (projets employant des comédiens en début de carrière, qu'ils soient passés ou non par un conservatoire ou une école supérieure artistique).
- Lien avec un projet culturel déjà en cours avec des populations du territoire.
- Compagnies en mesure de proposer un prolongement à leur travail artistique via un volet de médiation et/ou transmission culturelle

au public gembloutois. En fonction des cas, un budget pourra être accordé à la compagnie pour ce temps d'animation.

- Démarches et thématiques en lien avec les enjeux ressortis de l'analyse partagée du territoire effectuée par l'ATRIUM57.

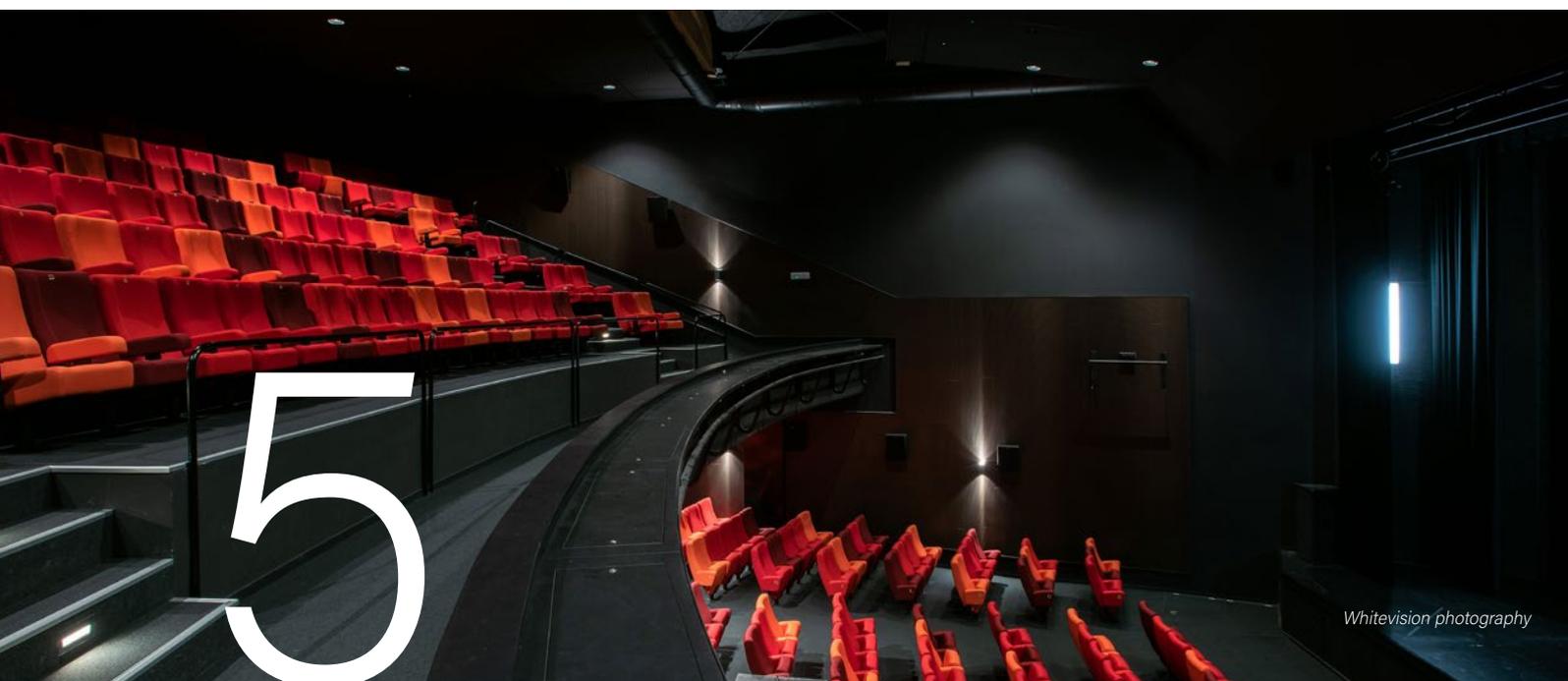
Pour le contrat-programme couvrant les années 2019 à 2023, les 3 enjeux principaux sont :

- > Développer un territoire de vie culturel et festif en lien avec les aspirations du citoyen. *Exemple d'enjeux-clés: faire la fête, l'art et la culture comme derniers espaces de liberté et d'action, la cohésion sociale et la diversité des populations...*
- > L'exercice de la culture pour comprendre son territoire de vie et y favoriser la cohabitation de tous, entre natifs et migrants. Faire souche et construire un sentiment d'appartenance. *Exemple d'enjeux-clés: l'identité Agro-Bio Pôle, la revitalisation urbaine, la cohésion sociale, la diversité des actions et le vivre-ensemble...*

> L'exercice de la culture comme levier de connaissances partagées et de changement dans les pratiques de consommation tout comme dans les habitudes de vie et du vivre-ensemble. *Exemple d'enjeux-clés: la consommation et les circuits courts, la mobilité, l'agriculture locale et les réseaux alternatifs, l'accessibilité au logement...*

L'équipe de l'ATRIUM57 établira chaque année le programme des résidences en prenant également compte des facteurs suivants :

- La diversité des publics-cibles des projets
- La diversité des technicités, langages et disciplines artistiques
- Chaque compagnie ne pourra être accueillie que sur la création d'un seul projet, et ce pour 3 ans. Dans le cas de résidences multiples pour un même projet, les différentes venues du groupe artistique devront être définies à l'avance, ainsi que le motif de chaque retour.



CONDITIONS DE RÉSIDENCE :



Chaque accueil en résidence fera l'objet d'une convention qui lui est propre et qui ne saurait constituer un précédent pour les conventions qui seront rédigées par la suite, avec ce groupe artistique et les autres.

Sur la convention devra figurer la part de bénéfice symbolique obtenue par l'ATRIUM57 dans le cadre de chaque résidence (*ateliers de médiation, workshop, cachet réduit sur l'achat d'une représentation, lien avec un travail culturel effectué sur le territoire, ou...*).

Un accueil en résidence à l'ATRIUM57 n'implique en aucun cas le pré-achat automatique d'une représentation.

Par ailleurs, l'ATRIUM57 ne se mettra pas systématiquement en attente d'un « résultat » à l'issue de chaque accueil; ainsi, un laboratoire de recherches artistiques peut tout à fait faire l'objet d'un temps de résidence.

L'ATRIUM57, dans sa légitimité légale, n'est pas subventionné pour le financement de la création artistique. L'institution ne pourra malheureusement pas supporter le coût salarial et le coût de production des artistes en résidence.



Whitevision photography

EN PRATIQUE

Qui ?

- Artistes professionnels, qu'ils soient membres ou non d'une compagnie ou d'un collectif reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Toutes disciplines scéniques confondues : théâtre, danse, cirque, musique, conte, arts forains et de la rue...

Quand ?

En 2021, 2022 et 2023, les plages de disponibilité pour les accueils en résidence à l'ATRIUM57 correspondront aux périodes de vacances scolaires. Les mois de juin et de septembre offrent fréquemment quelques belles disponibilités supplémentaires durant l'année.

Où et quoi ?

L'ATRIUM57 peut mettre sa grande salle de spectacle à disposition des artistes en résidence, avec ou sans équipement technique. Pour le travail à table, il existe également une salle de réunion. En fonction de sa disponibilité, une salle chorégraphique dédiée à l'expression corporelle et au travail au sol pourra également être mise à disposition des résidents. Pour finir, les occupants auront également accès aux loges et à une cuisine partagée.

Comment ?

Prendre contact avec l'équipe de programmation de l'ATRIUM57 par mail ou téléphone. Présenter le projet à travers une note d'intention, des extraits de texte ou de répétition. Mettre en évidence autant que possible les critères en lien avec la présente charte.

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS:

7



**Élise
Desmet**

Programmatrice
des spectacles tout public

programmation@atrium57.be

081 61 38 38



**Virginie
Ancart**

Programmatrice
des spectacles jeune public

virginie@atrium57.be

081 61 38 38



**Kévin
Vanopdenbosh**

Régisseur
principal

regie@atrium57.be

081 61 38 38



**Wenceslas
Kaboré**

Coordinateur
technique

coordonateurtechnique@atrium57.be

081 61 38 38

VOS AUTRES CONTACTS UTILES



**Éric
Mat**

Directeur



**Vanessa
Alvarez Garcia**

Administration



**Xavier
Joachim**

Animateur



**Xavier
Martin**

Communication



**Haydée
Mathieu**

Accueil



**Pascal
Malcorps**

Technicien

INFOS PRATIQUES

L'ATRIUM57 est situé au centre ville de Gembloux, à mi chemin entre Louvain-La Neuve et Namur, le long de la dorsale wallonne (Bruxelles/Luxembourg).

Le Centre culturel se situe à quelques minutes à pied de la gare de Gembloux. Vous pouvez donc y accéder facilement en transports en commun.

Vous pouvez également y accéder facilement en voiture. Le centre ville se situe à 7 km de l'autoroute E411 (sortie 11).

2 parkings gratuits sont situés à moins de 100m du bâtiment. On y accède via la rue du Moulin: Le parking de l'Orneau (70 p.) et le parking Coutellerie (80 p.).

- Rue du Moulin 57 à 5030 Gembloux
- 081 61 38 38
- www.atrium57.be

PLAN DE SALLE

Depuis son origine, la salle de spectacle est le point central et le cœur battant de l'institution. Afin de s'adapter aux défis de demain, la salle de spectacle a été méticuleusement repensée et équipée dans le cadre du chantier de rénovation de 2019, en gardant malgré tout un espace scénique en forme de trapèze qui donne à ce lieu une spécificité unique.

La salle, d'une capacité de 375 places, est répartie sur deux niveaux. Sa capacité lui permet toutefois de garantir une qualité visuelle optimale, du parterre au balcon. La salle bénéficie aussi d'un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite. De plus, un soin tout particulier a été apporté dans le choix des sièges, particulièrement confortables.

Les équipements disponibles permettent à l'équipe de l'ATRIUM57 et aux collectifs extérieurs de s'adapter à la grande majorité des exigences techniques. La salle bénéficie d'un double système sonore qui est encore sublimé par un parement mural qui confère à la salle une qualité acoustique de premier ordre.

L'espace scénique s'étend sur un front de scène de 10 m et une profondeur de 7 m. Un double échappatoire permet de quitter la scène par le côté cour ou par le fond de scène. Lors des travaux de rénovation, le grill technique a été surélevé pour atteindre une hauteur de 8 m, ce qui permet à l'ATRIUM57 d'accueillir, par exemple, des numéros de cirque aérien. *(Plus de détails en pages 9 - 10 - 11)*

Grâce à sa salle de spectacle, l'ATRIUM57 bénéficie d'un outil de premier plan et d'un équipement professionnel qui pourra, si besoin, être combiné à du matériel de location pour satisfaire les demandes plus spécifiques.

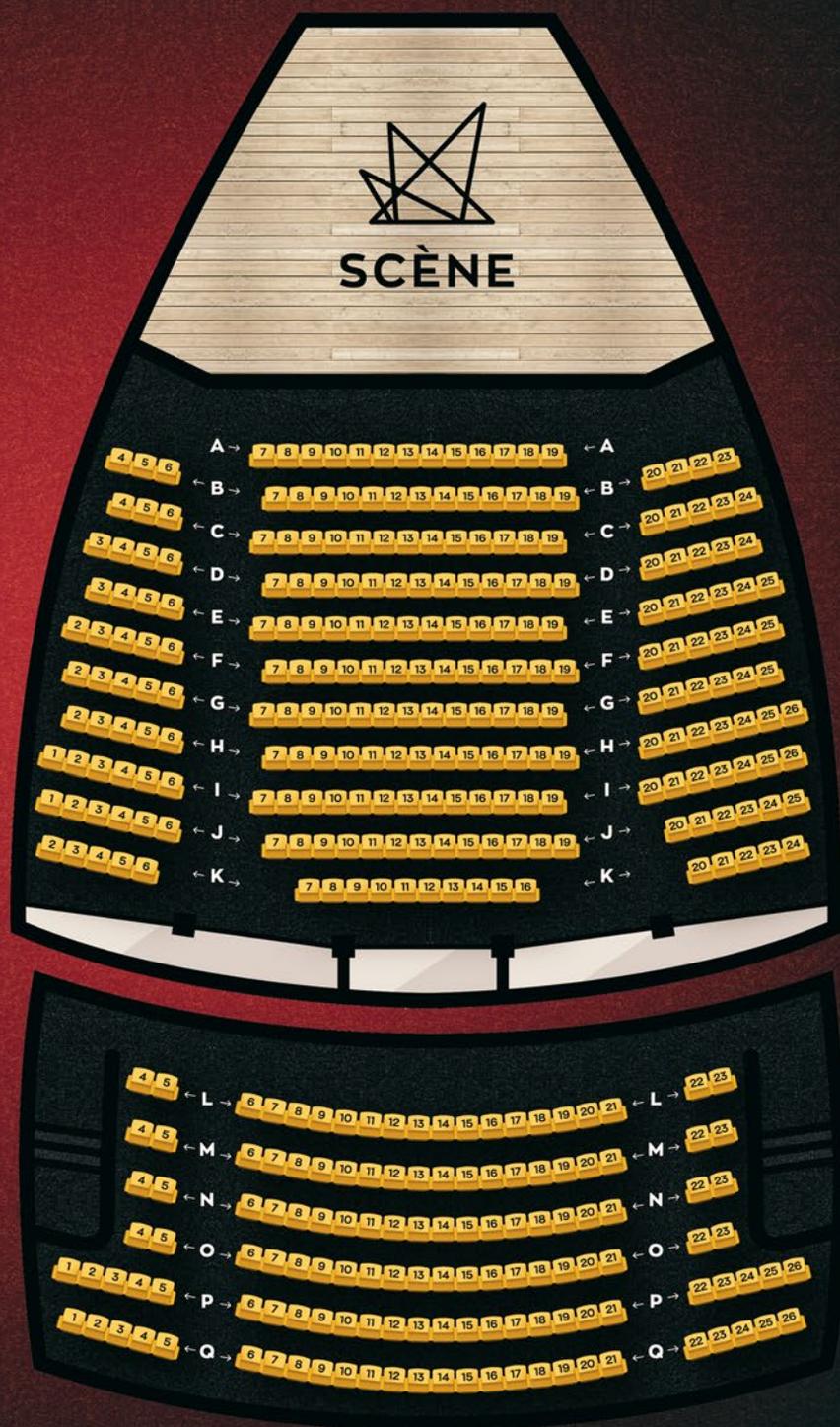


SCHÉMA TECHNIQUE:

DIMENSIONS DE LA SCÈNE

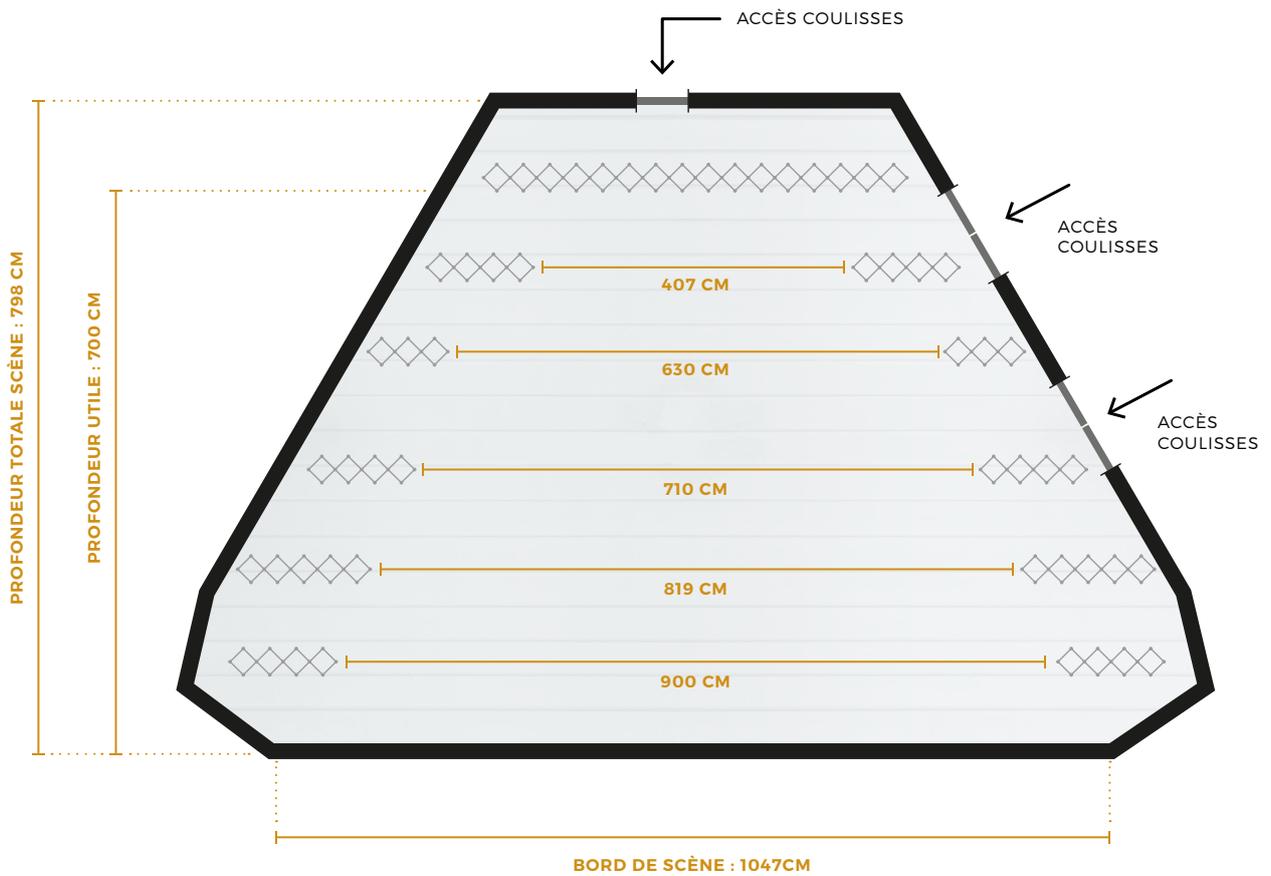
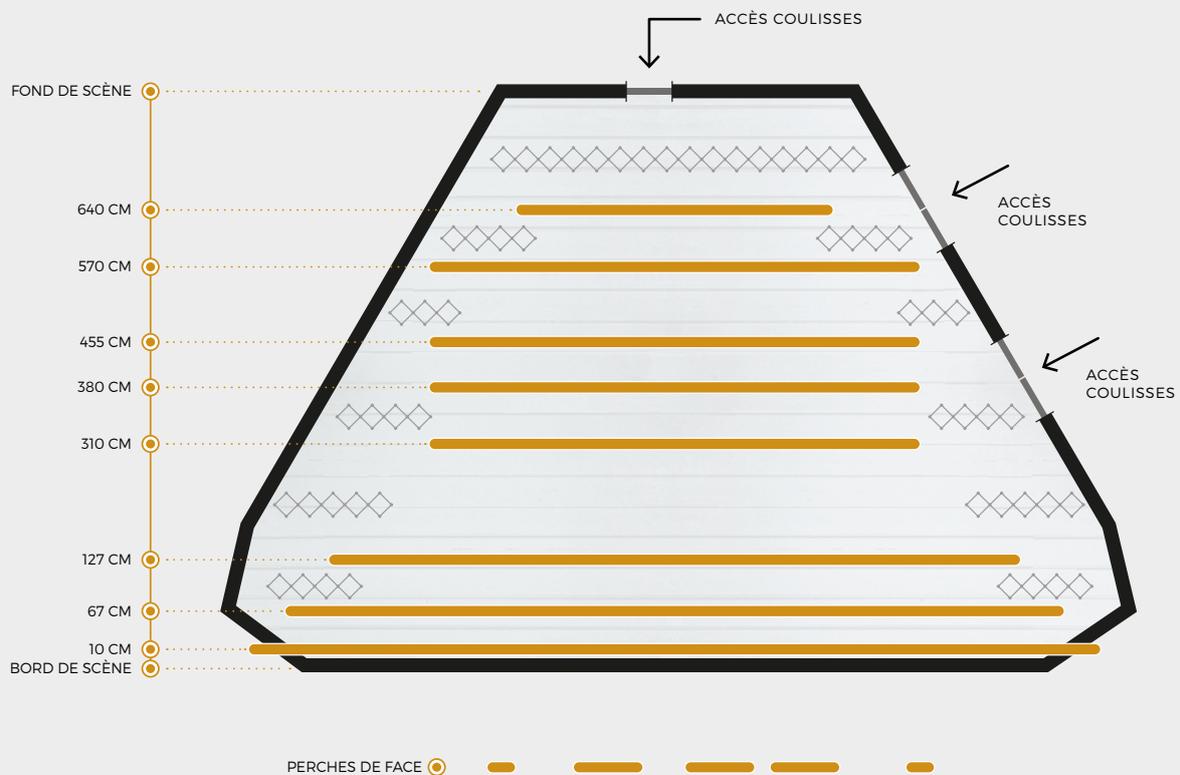


SCHÉMA TECHNIQUE:

DISPOSITION DES PERCHES



EN PRATIQUE

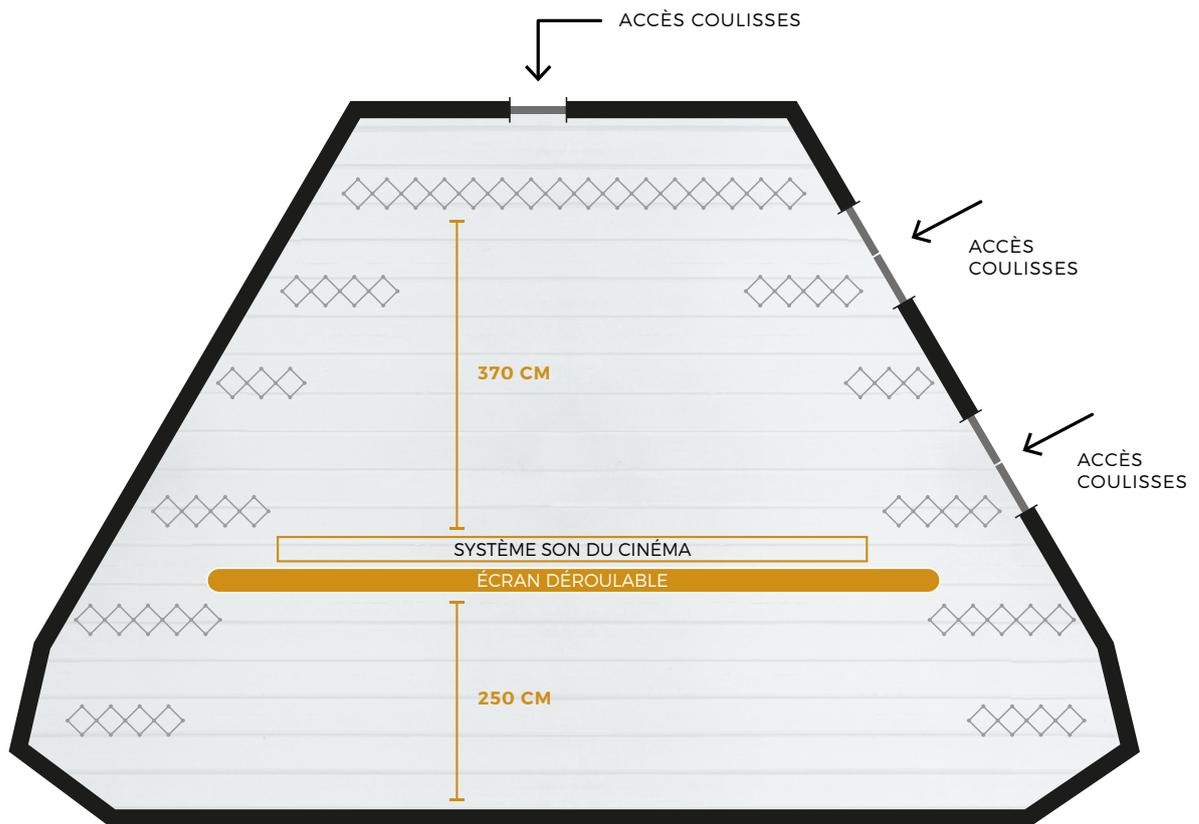
D'un simple « plein feu » jusqu'au light show d'envergure, l'ATRIUM57 a eu l'occasion d'explorer largement le spectre de ses possibilités en terme de création lumières. Une série de 8 perches permet de s'adapter aux différentes formes d'expression.

Tout ce matériel peut être géré depuis la régie en fond de salle. Le cas échéant, il est également possible de retirer une douzaine de sièges afin de monter une régie au centre de la salle. Cette demande vient généralement des ingénieurs du son lors des concerts.

Le bord de scène est surélevé de 94 cm par rapport à la première rangée de spectateurs. La scène, quant à elle, a une hauteur sous perches de 8 m.

SCHÉMA TECHNIQUE:

DISPOSITION CINÉMA



EN PRATIQUE

En terme de projection, l'ATRIUM57 bénéficie d'un projecteur cinématographique professionnel et d'un écran déroulable permettant une surface de projection d'environ 48m². La salle peut donc se transformer en quelques minutes d'une scène de théâtre en salle de cinéma.

Fréquemment, il est demandé aux compagnies présentes en résidences artistiques durant plusieurs jours de pouvoir cohabiter avec l'activité cinématographique. Dans ce cas, il leur est simplement demandé de regrouper leur matériel à l'arrière de la scène en fin de journée, pour nous permettre de mettre la salle en place pour assurer les séances cinéma du soir.